

Bonne Année 2020

2020 ; et oui, nos petits Montilliens du début du 21^{ème} siècle ont déjà 20 ans.

2020, c'est aussi notre dernière année de la mandature. C'est pour moi l'occasion de remercier tous ceux qui m'ont aidé et soutenu durant ces 6 années.

A commencer par mon équipe municipale, adjoints et conseillers, qui par leur engagement et leur travail dans leurs fonctions ont permis de réaliser de très nombreux projets.

A nos agents municipaux, qui sont souvent vos principaux interlocuteurs dans la vie communale, que ce soit au secrétariat, pour nos enfants à l'école ou pour l'entretien de notre territoire.

A tous nos bénévoles qui font vivre notre bibliothèque, qui participent au fleurissement ou autres décos de notre village.

Enfin, à nos 2 associations, le Sou des Ecoles et le Syndicat d'Initiatives, qui par leurs manifestations nous permettent de nous réunir en toute convivialité. Merci donc à toutes celles et à tous ceux qui nous permettent de vivre agréablement à Le Montellier.

Au 1^{er} janvier 2020, notre syndicat des eaux RFS, composé des communes de Le Montellier, Joyeux, Faramans, Saint-Eloi, Rignieux-le-Franc, Versailleux, Crans et Birieux, a fusionné avec le syndicat Côtière Meximieux, composé des communes de Meximieux, Pérouges, Villieu-Loyes-Mollon et Bourg-Saint-Christophe.

Cette fusion a pour origine une interconnexion entre nos deux réseaux afin de s'apporter un secours mutuel en cas de problème sanitaire ou technique sur l'une ou l'autre des ressources de nos

deux syndicats. Notre nouveau syndicat des eaux se nomme syndicat des eaux Dombes Côtière.

Par ailleurs, notre prestataire pour la distribution de l'eau, la Sogedo, a vu son contrat d'affermage reconduit pour 8 années.

Durant l'année 2019, le conseil municipal s'était positionné sur la vente d'une habitation face à l'église. Ce bâtiment était l'épicerie du village jusqu'à la fin des années soixante. Seuls nos plus anciens Montilliens l'ont connu.

Le compromis de vente sera signé dans le mois de février. Nous avons voulu préempter pour pouvoir maîtriser le futur habitat à proximité de la mairie et de l'église. Nul doute que ce logement sera le premier projet 2020 de la prochaine équipe municipale.

En raison des élections, je n'aborderai pas d'autres projets pour 2020.

Chaleureusement

Patrice Martin



Naissances

- 19/04/19 : Tom Bacot Lavilleneuve
- 19/04/19 : Foucauld François Marie De Reboul
- 20/07/19 : Tom Alex Léonard
- 28/08/19 : Emy Rose Solange Simian

Information concernant la mairie :

Lundi		13h00 17h00
Mercredi (semaines impaires)	9h00 12h00	
Jeudi		13h00 17h00
Vendredi	8h30 12h30	
Samedi (semaines paires)	10h30 12h00	

04 78 06 63 56 / mairie.lemontellier@gmail.fr

Salle des fêtes

Les tarifs de location de la salle des fêtes :

Eté : 1 ^{er} mai au 30 sep.	Eté	Hiver
Montilliens	200 €	230 €
Externes	370 €	440 €
Entreprises externes	200 €	270 €

Caution : 500 € + 100 €

Option vaisselle, lave-vaisselle, cafetière : 25 €
Jour de l'an 570 € (320 € pour les Montilliens).

Défibrillateur

Un défibrillateur est toujours disponible **devant la mairie près des boîtes aux lettres** et est accessible à tous et peut sauver des vies.
N'hésitez pas en cas de besoin.

Collecte sélective

Pas de changement pour le ramassage des sacs jaunes, une semaine sur deux les jeudis :

Janvier	Février	Mars
9,23	6,20	5,19
Avril	Mai	Juin
2,16	14,18	11,25
Juillet	Août	Septembre
9,23	6,20	3,17
Octobre	Novembre	Décembre
1,15,29	12,26	10,24

- : vendredi car jeudi férié.

Pensez à bien sortir les bacs ou les sacs la veille de la levée.

Ordures ménagères

L'organisation du ramassage des ordures ménagères (bacs spécifiques distribués par la communauté de communes) reste inchangée pour 2020. Le ramassage est réalisé tous les mardis matins. Vous trouverez toutes les réponses à vos questions au numéro **0800 35 30 25**.

Déchetterie

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Meximieux sont les suivants :

Du Lundi au Vendredi	8h30-12h & 13h30-18h
Samedi	8h30 - 18h*

19h du 1^{er} avril au 30 septembre

Pour rappel l'accès à la déchetterie est soumis à déclaration de l'immatriculation des véhicules. Un système de reconnaissance de la plaque d'immatriculation a en effet été installé pour en contrôler l'accès.

Il est donc nécessaire de vous inscrire à l'aide du formulaire disponible sur le site internet de la communauté de communes de la plaine de l'Ain (CCPA) dont nous dépendons.

Ce formulaire permet de déclarer les véhicules à habiliter, une copie de la carte grise ainsi qu'un justificatif de domicile doivent être fournis (en ligne) ou par courrier.

Site internet mairie

Nous nous efforçons de maintenir le site internet de la mairie. Il est à votre disposition pour différentes informations ou événements concernant la commune. N'hésitez pas à venir consulter les nouvelles :

ville-lemontellier.fr

Vous avez toujours la possibilité de recevoir des informations importantes par l'intermédiaire de votre boîte mail. Pour cela il suffit de fournir à la mairie vos coordonnées et vous serez automatiquement informés.

Adressez vous à la mairie pendant les permanences du secrétariat.

Décès

Marie-Claude Lozano le 10 mars.
Albert Etienne Nicollet le 12 mars.

Assistantes maternelles sur Le Montellier

Voici la liste des assistantes maternelles de la commune. Pour connaître leurs disponibilités et pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à les contacter :

Karole GONCALVES 06,31,43,45,66
Patricia MONARD 06,98,46,71,87

CLIC :

Le centre local d'information et de coordination gérontologie de la Plaine de l'Ain est un guichet unique gratuit de proximité à l'adresse des personnes de plus de soixante ans, ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14h à 17h :

62 av Général Sarraïl 01500 Ambérieu en Bugey

Tel : **04 74 46 19 04 / clic@cc-plainedelain.fr**

Mariages

Cette année nous avons eu un mariage le 24 août :

- David Manuel Ribeiro Coelho &
- Céline Jeanne-Marie Yolande Boillon.

Les parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves sont là pour participer aux conseils d'école et pour rapporter aux enseignants et aux élus les remarques ou doléances des parents sur la vie au sein du RPI.

Vous pouvez les contacter par mail à :

parents.rpi.blp@gmail.com

Nuisances sonores

L'arrêté municipal du 05/07/1999 définit les plages horaires pour les nuisances sonores autorisées :

- Jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Feu de déchets verts

Il est désormais interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme les déchets ménagers.

Administratif

Recensement militaire

Il est obligatoire de se faire recenser (pour les concours, examens, permis ...) entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois suivants en se présentant en mairie avec le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile.

Listes électorales

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription....) vous devez vous rendre en mairie avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

La carte d'identité et passeports

Depuis 2017 les demandes de carte d'identité et de passeport se font sur rendez-vous dans les mairies équipées d'un Dispositif de Recueil. L'administré doit établir une pré-demande sur le site de l'ANTS. Dans le cas où les personnes n'ont pas d'accès à internet, elles doivent s'adresser à la mairie pour remplir et imprimer le formulaire à télécharger sur

passeport.ants.gouv.fr

Reconnaissance avant la naissance

Pour les parents non mariés, afin d'établir la filiation, les parents, munis d'une pièce d'identité, doivent faire une reconnaissance (déclaration à l'état civil) dans n'importe quelle mairie avant la naissance de l'enfant.



Visite de la centrale du Bugey par les élus

Bibliothèque

La Bibliothèque Municipale est animée par 7 bénévoles qui se relaient pour tenir les permanences.

C'est un lieu de culture et de loisirs. Venez passer un moment de convivialité et de partage, tout en choisissant vos livres.

Un grand choix d'ouvrages vous est proposé pour enfants et adultes (romans policiers, romans du terroir, albums, bandes dessinées, documentaires, revues...)



Les livres sont renouvelés en partie, 2 fois dans l'année. Ils sont prêtés par la Bibliothèque Départementale de Bourg en Bresse.

N'hésitez pas à pousser la porte de notre bibliothèque, elle est gratuite pour tous les Montiliens.

Jours et heures d'ouverture

Mardi : 15 h à 16 h (enfants de l'école)
Samedi : 10 h à 12 h

Fermerture pendant les vacances scolaires et tout le mois d'août



CCAS

Le traditionnel repas du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est déroulé le Samedi 16 novembre dernier en présence des élus du Conseil Municipal.



Une quarantaine de Montiliens ont répondu présents, dont 20 séniors de plus de 65 ans à qui le repas était offert.



Tous ont apprécié le repas préparé et servi par le traiteur "Jean-Luc Maisson". Cette année, le magicien mentaliste Mathieu Grand a égayé l'après-midi.

Les enfants de l'école avaient pris soin de décorer les menus destinés aux convives. Cette journée conviviale et festive fut appréciée par tous.

Four communal

Le projet de réfection de la cour et du préau de l'ancienne école touche à sa fin !

En effet, en 2017, une première étape a permis de remettre en état la toiture du préau.

En 2018, la réfection de la dalle du préau a été réalisée.



Cette année nous avons pour terminer les travaux en remettant à neuf le bitume de la cour ainsi que le bardage du local des associations.

En plus de ces rénovations, le conseil a réalisé un ouvrage qui lui tenait à cœur, l'installation d'un four à bois sous le préau de l'ancienne école.

L'installation de ce four permettra aux différentes associations son utilisation dans la cuisson de divers mets (tartes, pizzas, pain ...) et nous réfléchissons à un règlement pour les montiliens.



Une entreprise spécialisée est venue installer le four au début de l'automne. Un support suffisamment solide avait été réalisé au préalable pour soutenir l'ensemble des éléments nécessaires à cet ouvrage de 2m de diamètre intérieur.



Le montage ‘traditionnel’ de éléments de la sole ainsi que des briques est très important pour garantir la performance et la longévité de ce four, nous sommes sûrs que bon nombre de générations pourront en profiter !



Sur l'aspect budgétaire, nous sommes une fois de plus partis en quête de subventions afin d'amoindrir l'effort de la commune pour cette réalisation.



Le budget pour la partie four s'élève à 19 000 € HT pour lesquels nous avons obtenu de la part de la Région une subvention de 7659 € et une aide supplémentaire de la part de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain de 3000 €.



Fibre Optique

Pas beaucoup de changement concernant la fibre optique sur le village. En effet aucun nouvel opérateur n'est arrivé bien que nous espérions que l'opérateur historique soit présent cette année. Encore un peu de patience !

Les épisodes neigeux et venteux de fin 2019 nous ont permis de constater que la fibre installée en aérien est au moins aussi résistante que nos anciens câbles cuivre de téléphone !

Pour plus d'informations : <http://reso-liain.fr/>

DECI

Les travaux concernant la DECI (défense extérieure contre l'incendie) ont débuté cette année sur la commune.

En effet les bornes incendies, branchées sur le réseau d'eau potable, ne sont désormais plus suffisant pour assurer la défense incendie et c'est la municipalité qui a récupéré la responsabilité de mettre en conformité les aspects protection incendie des personnes et des habitations.

Pour assurer cette défense, des tableaux permettent de déterminer le volume d'eau nécessaire. Celui-ci est fonction du type d'habitation (maison individuelle, ferme : entrepôt de stockage ou abritant des bêtes ...) mais également de leur surface et de la distance les séparant.

Ainsi il nous a été possible de déterminer les volumes des manques à combler sur les différents hameaux.

La particularité géographique de notre commune fait qu'il est nécessaire d'installer une réserve d'eau complémentaire aux bornes incendie dans la quasi-totalité des hameaux pour respecter les nouvelles normes.

Un dossier complet décrivant le cas de chacun de ces hameaux a été réalisé pour le faire valider par les instances responsables afin de définir la mise œuvre des installations.

C'est sur plus de 10 ans que les travaux seront répartis vu l'effort financier à fournir pour l'installation de poches de surface ou de cuve enterrées.

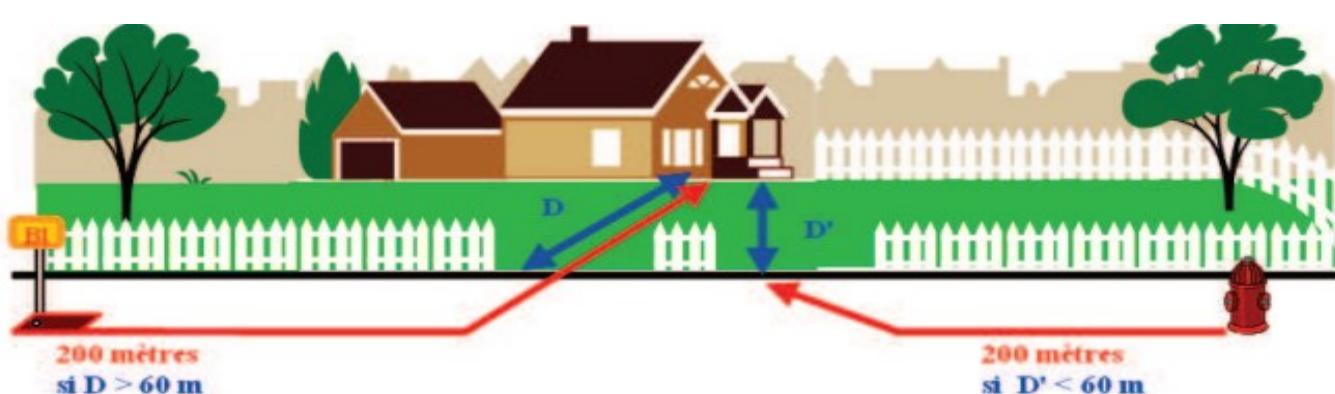
Pour cette première tranche de travaux un prêt de 60 000 € sur 5 ans à un taux de 0,22% a été contracté par la commune. Cet emprunt évite de trop bloquer les finances de la commune afin de pouvoir réaliser d'autres investissements pendant la réalisation du projet.



Chaque installation nécessite également de trouver du terrain disponible pour y placer l'ouvrage, la surface doit être suffisante non seulement pour accueillir la réserve d'eau elle-même mais doit également permettre un accès suffisant aux engins du SDIS pour que les opérations de pompage soient les plus aisées possibles.

Courant 2019 trois installations ont été partiellement installées dont une cuve enterrée au Sayot et deux poches respectivement à la Forêt et à Grange Piron. Les travaux se termineront sur 2020 avec la réalisation de 3 autres réserves d'eau et finiront le premier lot du plan DECI de la commune.

La prochaine tranche de travaux débutera en 2025 pour l'installation de 5 nouvelles réserves d'eau.



Le RPI

Pas de changement au niveau de l'organisation du RPI cette année.

L'effectif sur le RPI est passé cette année à 231 élèves (225 l'an dernier, 223 2017/2018, 204 en 2016/2017, 192 en 2015/2016 et 177 en 2014/2015) avec une moyenne de 25,7 élèves par classe. Ces élèves sont répartis dans les 9 classes du RPI comme suit :

- Pizay 74 élèves (+5 à venir) :
PS/MS de 24 élèves.
PS/MS/GS de 26 élèves
MS/CP de 25 élèves.
- Bressolles 98 élèves (+2 à venir) :
GS/CE1 de 20 élèves,
CP 25 élèves
CE1 de 23 élèves
CE2 de 30 élèves
- Le Montellier 52 élèves :
26 élèves de CM1
26 élèves de CM2

A noter que l'école est maintenant obligatoire pour les enfants dès 3 ans. Pour les enfants souhaitant faire la sieste chez eux, les parents ont la possibilité de les récupérer pour les faire manger et dormir, une ouverture du portail se fait alors à 15h à Pizay pour ramener les enfants.

Le Restaurant Scolaire

L'association Restaurant Scolaire du RPI gère les inscriptions, les règlements, les commandes et paye le fournisseur de repas. Chaque mairie gère le personnel, les locaux et le matériel.

Les repas sont toujours fournis par la Société Scolarest de Pusignan (69) qui travaille avec l'association depuis la création du RPI. Ils sont livrés en liaison froide, chaque matin par un employé de la Société, puis réchauffés et servis par le personnel de la cantine.

Vous pouvez consulter les menus sur le panneau d'affichage de l'école ainsi que sur le site ville-lemontellier.fr.

Les enfants inscrits à l'année ont reçu un calendrier de l'Avent offert par l'association.

Périscolaire

L'accueil périscolaire sur le village rencontre une fréquentation toujours plus importante. Le système mis en place à la rentrée 2018/2019 semble convenir à bon nombre de parents du village et nous nous en félicitons !

La salle du conseil permet d'accueillir les enfants et la réfection du préau et de la cour de l'ancienne école permet aux enfants de pouvoir sortir jouer lorsque le temps le permet.

Mme Judith Torgue et Mme Catherine Grimoud se répartissent pour gérer l'animation des séances.

Les horaires / tarifs des séances sont inchangés depuis l'an dernier et sont les suivants :

7h10 à 8h25	3.5€	
16h à 16h55	2.5€	
16h55 à 18h	2.5€	4€
18h à 18h30	2 €	

L'association TriCot'Ain se charge toujours d'organiser le fonctionnement des trois antennes du RPI sur Bressolles, Pizay et Le Montellier.

Les enfants de chaque commune peuvent donc utiliser le service sur leur commune d'origine. Cela implique que les matins les enfants soient déposés au périscolaire de leur lieu d'habitation, le transport scolaire se charge d'emmener les enfants sur leur lieu d'enseignement, puis, le soir, le car repose les enfants au périscolaire de leur lieu d'habitation.

Hormis une simplification de la gestion des inscriptions sur les communes, ce système permet une réelle simplification de fonctionnement pour les municipalités qui ont pris à leur charge la gestion du personnel d'animation.

Le logiciel commun aux trois structures permet de gérer les réservations des séances pour vos chérubins, les parents ayant un accès via internet pour planifier toutes les séances du mois. Pour rappel les intéressés doivent saisir le planning du mois **avant le 23 du mois précédent**.

Vous trouverez plus d'informations sur le site des TriCot'Ain <https://tricotains.wixsite.com/tricotain>.

Contact : 04.78.88.42.33 /
tricotain.lemontellier@gmail.com

ASSOCIATIONS

Le sou des écoles

L'association est composée de parents bénévoles qui, dans la bonne humeur, accordent une partie de leur temps à la récolte de fonds pour permettre aux enfants de réaliser des activités plus enrichissantes et/ou plus nombreuses.

Un grand merci à ceux qui s'impliquent chaque année à la bonne réalisation de ces manifestations! Et tout nouveau membre est le bienvenu, que ce soit ponctuellement ou tout au long de l'année !

La composition du bureau :

Géraldine RIDET	Présidente
Stéphanie CRIADO	Vice-Présidente
Marion DE REBOUL	Trésorière
Céline BOILLON	Vice-Trésorière
Mélanie CLAUDE	Secrétaire

Membres :

Delphine	GRANGER
Isabel	GRIMA
Laura	ARIZA



En 2020, le Sou des Ecoles vous convie aux manifestations suivantes:

- 7 Février: Soirée Crêpes
- 16 Mai: Vente de Tartes au feu de bois (avec le nouveau four!)
- 20 Juin : Kermesse du RPI à Pizay
- 2 Juillet: Pot des CM2
- Octobre : Vente de chocolats de Noël

Les bénéfices de ces manifestations permettent de financer les projets scolaires (culturels, artistiques ou sportifs) des élèves du RPI.



Stand de vente des tartes du sou des écoles

Syndicat d'initiatives

Encore une belle année pour le Syndicat d'Initiatives. Nous sommes heureux de constater qu'un grand nombre de Montilliens répond présent lors de nos manifestations. Cette assiduité est primordiale pour l'ambiance de notre village.

Cette année nous vous avons conviés à 3 manifestations qui seront reconduites en 2020 : le barbecue et le vin nouveau qui remportent toujours autant de succès et le vide grenier que nous avons remis au jour après 12 ans d'interruption. Cette journée a été une belle réussite malgré une météo défavorable.

La création du four communal au centre du village va nous permettre d'envisager d'autres évènements.

Vos idées sont les bienvenues.

L'équipe du Syndicat d'Initiatives est la suivante :

Roger	POIZAT	Président
Emilie	CARREAU	Secrétaire
Amandine	GAILLARD	Adjointe
Annick	GRANGER	Trésorière
Eric	GONCALVES	Adjoint



Le calendrier des animations prévues pour 2020 :

- Le 24 mai un Vide Grenier
- Le 3 juillet le Barbecue du village
- Le 20 novembre le Vin Nouveau

La vie d'un village est rythmée par l'implication de ses associations et de ses habitants. Venez nombreux, c'est notre récompense.

Toute l'équipe du Syndicat d'Initiatives vous souhaite une très bonne année 2020.